

Beaune - Remise de chèque :

Cinq associations reçoivent un don du Cosi

Le 16/03/2015



C'est avec plaisir que les cinq associations beaunoises ont reçu le reliquat de trésorerie du Cosi. Photo Bruno Cortot

Les membres du Comité des œuvres sociales intercommunales ont décidé de dissoudre l'association et de reverser le reliquat.

Le Cosi (Comité des œuvres sociales intercommunales), qui a pour but de créer du lien entre les salariés communaux et intercommunaux en organisant à la fois des manifestations et du soutien à certaines activités, a décidé, par insuffisance d'adhérents et manque d'intérêt de ces derniers, de se dissoudre.

Régie sous la loi du 1er juillet 1901, en disparaissant, l'association a pour obligation de transmettre un éventuel reliquat de trésorerie à une ou plusieurs association après être à jour de ses dus.

C'est ainsi que, mardi, le Cosi, représenté par son ex-président Laurent Gianna, en présence du député maire de Beaune Alain Suguenot et de Christophe Angrémy (président de la caisse du Crédit mutuel de Beaune), a remis un chèque de 4 631,52 € à chacune des cinq associations choisies pour le but social qu'elles représentent : l'ABPE (Association beaunoise de protection de l'enfance), Les Papillons blancs, la Passerelle, la Ligue contre le cancer, l'association Nez rouges et la Sdat (Société dijonnaise d'assistance par le travail), antenne de Beaune.